



PRIO

20 g
valable jusqu'au
31/05/2021

CONCERTATION PUBLIQUE LA VIRGINIE
CRÉATION D'UN DEMI-ÉCHANGEUR
AUTORISATION 37776
33609 PESSAC CEDEX

LES ACTEURS

Les collectivités territoriales

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune d'Orthez-Sainte-Suzanne cofinancent le projet de création du demi-échangeur La Virginie. Dans ce cadre, les collectivités territoriales s'assurent que le projet répondra bien aux objectifs de réduction de la circulation de transit et des poids lourds dans le centre-ville d'Orthez-Sainte-Suzanne, en favorisant le report des véhicules sur l'autoroute A64 via le futur aménagement.

L'État

L'État est l'autorité concédante à laquelle VINCI Autoroutes est liée par un contrat de concession. Il veille au respect des engagements pris par VINCI Autoroutes dans le cadre de ce contrat, en matière d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du réseau routier national concédé. Les services de l'État veillent au respect des normes techniques, des engagements en faveur de l'environnement, et des délais de réalisation des travaux...

VINCI Autoroutes

Constitué des sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcos et Arcour, VINCI Autoroutes totalise en France 4 443 kilomètres de réseau, 187 aires de services, 266 aires de repos, 323 gares de péage ainsi que 31 parkings dédiés au covoiturage, soit 2 541 places. VINCI Autoroutes, maître d'ouvrage du projet, pilote les études et les travaux et, en tant que concessionnaire du réseau autoroutier assurera la sécurité et l'entretien du futur aménagement.

ET APRÈS LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est un document officiel qui présente l'analyse et la synthèse quantitative et qualitative de tous les avis recueillis durant la concertation. Il recense de façon détaillée les interrogations suscitées par le projet et présente les réponses du maître d'ouvrage. Ce bilan validé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques sera publié sur la page Internet dédiée au projet. C'est sur la base de ce document que les études détaillées seront engagées afin de définir toutes les caractéristiques du projet.

La poursuite des études

Les études du projet vont se poursuivre au-delà de la concertation publique afin de mener des investigations supplémentaires pour compléter les premiers diagnostics effectués dans le cadre des études préliminaires et de déterminer précisément l'implantation et les constituants du demi-échangeur à créer (bretelles, assainissement, équipements..).

L'objectif est de mettre en service le demi-échangeur en 2026.



VINCI Autoroutes
Direction de la Maîtrise d'Ouvrage
Ouest
22, avenue Léonard de Vinci
33600 Pessac



A64 - PROJET DE CRÉATION DU DEMI-ÉCHANGEUR
LA VIRGINIE

DU 27 AVRIL
AU 31 MAI 2021

Avril 2021 - Conception / Illustrations / Réalisation : Koonzeine - Crédits photos : © Jean Philippe MOULET.



PARTICIPEZ
À LA CONCERTATION
PUBLIQUE



LE PROJET

Localisation

Le projet demi-échangeur La Virginie consiste à créer deux bretelles pour sortir ou entrer sur l'autoroute A64 depuis et vers Pau. Situé entre l'échangeur de Salies-de-Béarn (n°7) et celui d'Orthez (n°8), il se déploie sur la partie ouest du territoire de la commune d'Orthez-Sainte-Suzanne.



Objectifs et chiffres clés

- Le projet vise à :
 - faciliter l'accès à l'autoroute A64 à l'ouest d'Orthez-Sainte-Suzanne ;
 - améliorer la sécurité et le cadre de vie ;
 - soutenir l'attractivité des territoires.

<p>4 800 véhicules/jour emprunteront le 1/2 échangeur à la mise en service</p>	<p>1 commune concernée par l'implantation du projet : Orthez-Sainte-Suzanne</p>	<p>9 M€ d'investissement</p>
<p>4 cofinanceurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Département des Pyrénées-Atlantiques La Communauté de communes de Lacq-Orthez La Commune d'Orthez-Sainte-Suzanne L'État et VINCI Autoroutes 	<p>1 maître d'ouvrage* : VINCI Autoroutes</p>	<p>2026 mise en service prévisionnelle</p>

Scénarios d'aménagement



Pour identifier un choix préférentiel sur lequel poursuivre les études, ces deux scénarios d'aménagement ont été comparés selon 5 critères. Pour chaque critère, les impacts potentiels des scénarios sont évalués selon trois degrés : Faible (vert), Modéré (orange), Fort (rouge).

Critère		Scénario n°1	Scénario n°2
	Complexité technique	La création d'un seul carrefour de raccordement sur la RD 817 facilite la lisibilité de l'échangeur mais nécessite la création d'un nouveau pont pour franchir l'A64.	Ce scénario évite la création d'un nouveau franchissement de l'A64. Il nécessite la réalisation de deux carrefours de raccordement distincts sur la RD 817 et la RD 29.
	Emprises Foncières	Ce scénario nécessite environ 3,7 hectares d'acquisitions foncières en dehors du Domaine Public Autoroutier Concédé*.	Ce scénario nécessite environ 3,3 hectares d'acquisitions foncières en dehors du Domaine Public Autoroutier Concédé*.
	Activité agricole	Cette variante enclave une partie des parcelles agricoles au nord et au sud et les rend difficilement exploitables.	En restant à la limite des parcelles agricoles, cette variante a l'avantage de ne pas morceler les terrains exploités.
	Cadre de vie (bruit, air, santé)	La bretelle de sortie est implantée à proximité immédiate d'une habitation à Lahitte. La bretelle d'entrée est située à environ 200 m des logements de l'ADAPEI.	La bretelle de sortie est implantée à environ 100 m d'une habitation à Lahitte. La bretelle d'entrée est située à environ 150 m des logements de l'ADAPEI.
	Environnement (eau, faune et flore)	Ce scénario impacte les zones d'habitat du Lotier velu et du Chardonneret élégant.	Ce scénario présente un impact faible sur les zones d'habitat du Lotier velu, et il évite la zone d'habitat du Chardonneret élégant et Lucane cerf-volant.

* Le Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) représente les limites foncières de l'autoroute. L'État est propriétaire du DPAC qui est exploité et entretenu par la société concessionnaire d'autoroute, VINCI Autoroutes pour l'A64 dans ce secteur.

Pour plus d'informations sur l'étude et la comparaison des scénarios, reportez-vous au **dossier de concertation**.

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION

La présente concertation est menée au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Elle doit permettre l'information et l'expression de tous sur le projet. Ses modalités sont fixées par arrêté préfectoral.

Du mardi 27 avril au lundi 31 mai 2021

S'informer :	S'exprimer :
<ul style="list-style-type: none"> Le dossier de concertation. Le présent document d'information distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes d'Orthez-Sainte-Suzanne, Baigts-de-Béarn, Bellocq, Berenx, Puyoô, Ramous, Salles-Mongiscard et Salies-de-Béarn. L'exposition permanente installée dans les lieux d'accueil de la concertation, aux heures d'ouverture au public : <ul style="list-style-type: none"> Mairie d'Orthez-Sainte-Suzanne 1 Place d'Armes - 64300 Orthez ; Conseil Départemental 64 Site d'Orthez 3 rue JM Lhoste 64300 Orthez ; Communauté de communes de Lacq-Orthez Rond-Point des Chênes - 64150 Mourenx. La page Internet dédiée au projet : www.a64-echangeur-la-virginie.com 	<ul style="list-style-type: none"> En ligne via le formulaire d'expression : www.a64-amenagement.com/mon-avis-demi-echangeur-la-virginie Par e-mail : a64-echangeur-la-virginie@vinci-autoroutes.com La lettre T associée au document d'information. Les formulaires d'expression à déposer dans les urnes disponibles sur les lieux d'exposition. Par courrier : VINCI Autoroutes Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest Concertation publique A64 demi-échangeur La Virginie 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac

Échanger avec VINCI Autoroutes

Les permanences* de l'équipe projet :

	Judi 29 avril	Mercredi 05 mai	Mercredi 12 mai	Mardi 18 mai	Judi 27 mai
Mairie d'Orthez-Sainte-Suzanne 1 Place d'Armes	9h - 12h30	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h30

*Permanences organisées dans le strict respect des règles sanitaires

Dans le cadre du confinement, vous avez la possibilité de vous déplacer en mairie pour ces permanences en vous munissant d'une attestation de déplacement précisant **« Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance ».**

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur les lieux d'exposition et en téléchargement via le site Internet du projet : www.a64-echangeur-la-virginie.com

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Votre avis compte !

Entre le **27 avril et le 31 mai 2021 inclus**, donnez votre avis sur le projet en postant simplement la présente lettre T. N'ajoutez pas de timbre, elle est préaffranchie.

Les objectifs du projet :

.....

.....

.....

Les scénarios envisagés et leur analyse comparative :

.....

.....

.....

Les modalités d'information et d'expression :

.....

.....

.....

Autres :

.....

.....

.....

Pour mieux vous connaître (facultatif)
Dans quelle commune habitez-vous ? :

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Adresse postale :

Je souhaite recevoir par mail des informations régulières sur le projet de création du demi-échangeur.

Je souhaite recevoir le dossier de concertation par courrier.

Les informations personnelles recueillies sont destinées à VINCI Autoroutes afin de vous informer sur le projet de création du demi-échangeur La Virginie. Conformément à la « Loi informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations vous concernant, en écrivant à VINCI Autoroutes - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Ouest - Concertation demi-échangeur La Virginie - 22, avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac.